

CEAV

**Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires
en Médecine Interne des Animaux de Compagnie**



Session 2021 – 2022

Formation continue



SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Présentation générale du CEAV en Médecine Interne des Animaux de Compagnie | 3 |
| | |
| Objectifs..... | 3 |
| Public concerné..... | 3 |
| Modules de Formation - Session 2021-2022 | 4 |
| Modalités de Formation | 5 |
| Public concerné..... | 5 |
| Admission à la formation..... | 5 |
| Organisation de l'enseignement..... | 5 |
| Durée de la formation..... | 5 |
| Dates..... | 6 |
| Supports pédagogiques..... | 7 |
| Validation CFCV..... | 7 |
| Pauses et repas..... | 7 |
| Lieu et accès | 7 |
| Modalités de Stages | 8 |
| Organisation des périodes de stages..... | 8 |
| Procédure administrative..... | 8 |
| Modalités des examens | 9 |
| Examen d'admissibilité..... | 9 |
| Examen des cas cliniques..... | 9 |
| Résultat final..... | 10 |
| Financement de la formation | 11 |
| Tarifs..... | 11 |
| Modalité de paiement..... | 11 |
| Financement de la formation..... | 11 |
| Procédure administrative et inscription | 12 |
| Admission à la formation..... | 12 |
| Constitution du dossier de candidature..... | 12 |
| Renseignements complémentaires | 14 |



Présentation générale du CEAV en Médecine Interne des Animaux de Compagnie

Objectifs

Le titulaire du CEAV en Médecine Interne possède une compétence particulière dans cette discipline, se traduisant en pratique clinique généraliste, par la possibilité de prendre en charge la démarche médicale selon une méthodologie rigoureuse et documentée, de proposer d'en référer judicieusement à un spécialiste pour avis ou examen spécialisé.

Il doit être capable :

- De rédiger de façon précise et concise ses observations cliniques en présentant sa démarche de diagnostic différentiel et ses propositions thérapeutiques assorties d'une évaluation pronostique,
- De communiquer avec les clients et ses confrères référents dans le strict respect de la déontologie,
- De maintenir ses connaissances approfondies à jour.

Public concerné

- Vétérinaires praticiens (plus de détails en page 5)
- **40 places disponibles**



Modules de Formation - Session 2021-2022

Calendrier prévisionnel

| Modules | Dates |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| 1A : Démarche et décision médicales, pathologie générale 1B : Aides à la décision médicale | Du 15 au 19 novembre 2021 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 2A : Oncologie générale 2B : Hématologie, immunologie et rhumatologie | Du 06 au 10 décembre 2021 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 3A : Endocrinologie et maladies métaboliques 3B : Urologie et néphrologie | Du 17 au 21 janvier 2022 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 4A : Cardiologie 4B : Rhino-laryngologie et pneumologie | Du 07 au 11 février 2022 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 5A : Gastro-entérologie 5B : Pathologie hépatique et pancréatique | Du 14 au 18 mars 2022 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 6A : Neurologie 6B : Infectiologie | Du 09 au 15 avril 2022 Soit 40 heures sur 5 jours |
| 7A : Dermatologie, ophtalmologie, pathologie de la reproduction 7B : Approches syndromiques | Du 09 au 13 mai 2022 Soit 40 heures sur 5 jours |



Modalités de Formation

Public concerné

La formation s'adresse à des vétérinaires praticiens habilités à exercer la médecine vétérinaire en France et bénéficiant d'une certaine expérience clinique quotidienne.

Le nombre d'inscriptions pour le CEAV est limité à 40 candidats

Les différents modules de formation sont ouverts à des auditeurs libres en plus des candidats inscrits. Les inscriptions sont clôturées 15 jours avant le début de chaque module, dans le respect des délais de rétractions du stagiaire.

Il est possible d'assister à un ou plusieurs modules sans suivre la totalité de l'enseignement. Les auditeurs libres se verront remettre une attestation de présence aux modules suivis.

Admission à la formation

L'admission à la formation se fait par sélection de dossier (voir page 12).

Organisation de l'enseignement

La formation CEAV est répartie sur 31 semaines d'enseignement. Elle se compose de :

- 7 semaines d'enseignement théorique comportant 14 modules de formation
- 5 semaines de stage dans les services de Médecine Interne des quatre Écoles nationales vétérinaires. Une des 5 semaines peut être effectuée dans un service d'Imagerie ou d'Urgence – Soins intensifs ou de Neurologie de ces mêmes ENV, si une semaine de cardiologie est demandée elle se soustrait aux 4 semaines de médecine interne laissant donc la possibilité de faire une semaine dans les autres secteurs précédemment cités. Les assistants Hospitaliers en sont dispensés.
- 19 semaines de stage dans un établissement de soins vétérinaires privé.

L'enseignement théorique représente **280 heures de formation**.

L'enseignement pratique (enseignement clinique et stages) représente **960 heures de formation**.

Durée de la formation

La formation est à réaliser dans les 3 ans suivant l'inscription.

Le candidat a 3 ans à partir de la date d'inscription pour réaliser sa formation :

- Suivre l'intégralité des cours théoriques,
- Effectuer les 5 semaines de stages en service de médecine interne des ENV et les 19 semaines de stages en établissement de soins vétérinaires,
- Passer les examens (écrit + oral cas cliniques).

Supports pédagogiques

Un support dématérialisé pour l'enseignement théorique sous forme d'un support texte ou d'articles de synthèse est mis à disposition sur une plateforme pédagogique (<https://vetagrotice.vetagro-sup.fr>). Les apprenants peuvent avoir accès à l'espace dédié de la plateforme dès lors qu'ils sont inscrits à la formation, et ce pour une durée de 3 ans. Les supports sont disponibles avant l'enseignement correspondant. Ils peuvent être éventuellement complétés d'un support « diapositive » ou d'autres ressources après la séance.

L'espace dédié de la plateforme pédagogique comprend également un dossier renfermant des informations d'ordre général, ainsi que les plannings actualisés des modules d'enseignement de l'année en cours.

Validation CFCV

L'obtention du CEAV en Médecine Interne des animaux de compagnie permet de valider **127 CFC ECTS**.

Pauses et repas

Des pause-café sont prévues le matin et l'après-midi (sauf le vendredi après-midi), ainsi qu'une pause méridienne quotidienne pour le déjeuner.

Les repas ne sont pas pris en charge.

- VetAgro Sup dispose d'un restaurant universitaire accessible aux participants
- La cafeteria des étudiants propose des viennoiseries, des sandwiches, des plats chauds, des salades, des boissons...

Lieu et accès

VetAgro Sup Campus Vétérinaire de Lyon

1 avenue Bourgelat

69280 MARCY L'ETOILE

www.vetagro-sup.fr



Accès par le bus ligne 98

Un fléchage sera assuré à partir de l'entrée principale (grand escalier).

Toutes les infrastructures de VetAgro Sup disposent d'aménagement pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

Un livret décrivant les moyens d'accès et les facilités de logements à proximité de VetAgro Sup sera transmis par mail aux candidats sélectionnés.



Modalités de Stages

Organisation des périodes de stages

- 5 semaines de stage dans les services de Médecine Interne des quatre Écoles Nationales Vétérinaires de France (ENVF)
- 19 semaines de stage dans un établissement de soins vétérinaires privé ou public. L'établissement peut être le lieu de travail du stagiaire

La démarche de recherche de stages (stage en établissement de soins vétérinaires et immersion au sein des services de Médecine Interne des ENV) est effectuée par le stagiaire.

Les stages doivent être effectués entre la date de début de la formation et la date de fin de la formation, avant le passage de l'examen oral. Si le stagiaire effectue sa formation en 2 ans, il peut étaler ses stages sur toute la période de formation.

Procédure administrative

Pour chaque stage, VetAgro Sup établit une convention de stage. Celle-ci devra être signée par le participant, le responsable du lieu de stage et VetAgro Sup avant le début du stage.

Le participant doit donc informer VetAgro Sup des stages qu'il va effectuer au minimum 2 semaines avant le commencement du stage.



Modalités des examens

L'évaluation des candidats comporte :

1. **Un examen écrit d'admissibilité portant sur la partie théorique de l'enseignement**
2. **Un examen final correspondant à une évaluation écrite et orale de cas cliniques**

Examen d'admissibilité

Les participants doivent avoir suivi tous les modules théoriques pour pouvoir se présenter à la session d'examen :

- Période d'examen : 06 septembre 2022
- Lieu d'examen : VetAgro Sup - Campus vétérinaire de LYON
- Format d'examen : **QCM portants sur l'ensemble des thèmes abordés au cours de tous les modules**
- Durée : 2 heures
- Résultats et notes : communiqués suite à la réunion du Jury d'admission et d'examen écrit (avant la fin du mois de septembre)

Les participants doivent obtenir une note minimum de 10/20 pour pouvoir passer l'examen final d'admission. Si la note obtenue est inférieure à 10/20, ils ont la possibilité de repasser l'examen lors d'une session de rattrapage l'année suivante si l'obtention permet de passer l'oral.

Examen des cas cliniques

Les participants doivent avoir validé l'examen écrit et effectué tous leurs stages. La fiche d'attestation de réalisation des 5 semaines de stages dans les services de Médecine Interne des Écoles Nationales Vétérinaires doit impérativement être retournée pour autoriser l'examen sauf si le stagiaire est admis en formation en tant qu'assistant hospitalier.

Présentation des cas cliniques

- Les participants doivent **remettre un livret de 8 cas cliniques** rédigés comportant **4 cas imposés** (cardiologie et/ou pneumologie, gastro-entérologie, uro-néphrologie, cancérologie) et **4 cas libres**
- Le livret doit être remis en **6 exemplaires imprimés + 1 exemplaire numérisé sur une clé USB**
- Date limite de dépôt des dossiers des cas cliniques : mi-octobre 2022 pour la session de janvier ou mi-mars 2023 pour la session de juin

Soutenance orale

- Période d'examen : deux sessions organisées en janvier et en juin 2023
- Lieu d'examen : VetAgro Sup - Campus Vétérinaire de LYON
- Format d'examen : **Présentation orale d'un cas clinique tiré au sort parmi les 8 cas préparés – support de la présentation orale au choix du candidat qui par ailleurs doit pouvoir attester en séance de la traçabilité et de la véracité des investigations complémentaires.**
- Durée d'examen : 10 mn d'exposé puis 15 mn de questions et d'échanges avec le jury

Attribution d'une note globale.

Résultat final

- Si la note de l'examen des cas cliniques est supérieure ou égale à la moyenne, le candidat est reçu. Le Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires lui sera délivré.
- Si la note est inférieure à la moyenne, le candidat a la possibilité de repasser une seule fois l'épreuve lors d'une session de rattrapage l'année suivante (frais d'inscription complémentaire de 750 €*).



Crédits : Joe Caione

*A titre indicatif, sur la base des tarifs 2020, susceptibles d'évoluer pour l'année 2021-2022.



Financement de la formation

Tarifs

- Tarif praticiens : 8 000 €
- Tarif dérogatoire chargés de consultation/assistants hospitaliers en ENV 1 800 €*
- Tarif auditeur libre (suivant la durée du module) de 600 € à 900 €*

Modalité de paiement

Le paiement de la formation peut s'effectuer en 3 fois maximum, réparti sur les mois suivants :

- Octobre 2021
- Janvier 2022
- Mars 2022

Financement de la formation

Il existe différentes possibilités de financement du coût de la formation. Attention, la prise en charge financière par un organisme n'est pas automatique. Ces informations ne vous sont données qu'à titre informatif. Aucune prise en charge financière n'est garantie. Toute démarche de financement auprès d'un organisme doit être réalisée au moment de l'inscription à la formation.

→ Pour les praticiens vétérinaires libéraux :

- **La prise en charge par l'OPCO**

L'OPCO peut rembourser une partie ou la totalité du coût de la formation au vétérinaire libéral (son entreprise). Le vétérinaire doit contacter en amont l'OPCO pour effectuer une demande de prise en charge. (FIFPL)

→ Pour les vétérinaires salariés :

- **La prise en charge par l'OPCO de l'entreprise**

Le vétérinaire salarié peut se voir financer une partie ou la totalité de la formation par l'OPCO de son entreprise. Pour cela, il doit se tourner vers son employeur ou vers le service RH qui effectuera une demande de prise en charge. Le futur stagiaire peut se rapprocher de « moncompteformation » afin de débloquer son CPF.



Les demandes de financements seront prises en compte mais risquent d'être traitées moins rapidement que d'habitude du fait du changement de statut administratif du CEAV (Décret n° 2020-1520 du 3 décembre 2020, JO du 5 décembre 2020).



Procédure administrative et inscription

Admission à la formation

L'admission à la formation se fait sur dossier.

- En premier lieu, le candidat doit remettre à VetAgro Sup un **dossier de candidature complet** (fiche de candidature en ligne et pièces à fournir)
- Après étude du dossier du candidat par le jury d'admission, VetAgro Sup informera l'intéressé de son admission ou non à la formation. Si le dossier est accepté, le candidat recevra un **contrat de formation** en deux exemplaires qu'il devra impérativement retourner à VetAgro Sup. Un exemplaire du contrat signé par la **Directrice de VetAgro Sup lui sera remis**. Ce contrat de formation scelle l'inscription à la formation. Il déclenche également l'envoi de la facture ainsi que l'obligation de paiement de la formation
- À la fin de la formation, si tous les modules de formation et stages sont validés, le stagiaire recevra le diplôme du Certificat d'Études Approfondies Vétérinaires en Médecine Interne

Constitution du dossier de candidature

Toute demande de candidature doit comporter **cinq documents** :

- **Un formulaire d'inscription en ligne** à renseigner via le lien suivant : <https://limesurvey.vetagro-sup.fr/index.php/317512>
- **Une lettre de motivation** (sous format PDF) à enregistrer sous : « VOTRENOM_motivation_ceavmi.pdf »
- **Un curriculum vitae** (sous format PDF) à enregistrer sous : « VOTRENOM_cv_ceavmi.pdf »
- **Vos diplômes et attestations de formations numérisés** (sous format JPEG ou PDF) à enregistrer sous : « VOTRENOM_dipl_INTITULEDIPLOME_ceavmi.jpg ou .pdf »
- **Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)** numérisée (sous format JPEG ou PDF) à enregistrer sous : « VOTRENOM_identite_ceavmi.jpg ou .pdf »

Et **une photo d'identité** visage plein écran sur fond clair (sous format JPEG) à enregistrer sous : « VOTRENOM_photo_ceavmi.jpg »

ATTENTION

- Seuls les dossiers envoyés sous format numérique seront retenus
- Ouverture des dépôts de dossiers de candidature : 17 mai 2021

Date limite d'envoi des
dossiers de candidatures



09 juillet 2021



Crédits : Eric Han



Renseignements complémentaires



formation.continue@vetagro-sup.fr

VetAgro Sup

1 avenue Bourgelat

69280 Marcy-l'Étoile

EnvA

7 avenue du général de Gaulle
94700 Maisons-Alfort



VetAgro Sup

1 avenue Bourgelat
69280 Marcy-l'Étoile



Oniris

101 route de Gachet, CS 40706
44307 Nantes Cedex 03



ENVT

23 chemin des Capelles, BP 87614
31076 Toulouse Cedex 03

